

N° 124

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

 SÉANCE DU MERCREDI 14 FÉVRIER 1968

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur présente à la Chambre,—Rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, dont voici le texte:

Votre comité s'est réuni le 21 décembre 1967 et a l'honneur de soumettre le rapport ci-joint concernant des ajustements de traitement, et questions connexes, en vigueur le 1^{er} juillet 1967, tels qu'autorisés par les présidents conjoints durant l'ajournement de l'été 1967.

Votre comité recommande aussi que le service soit discontinué à la Bibliothèque le dimanche durant les sessions, et le Règlement, tel qu'amendé, est soumis pour approbation.

Les Présidents ont décidé que tous les employés de la Bibliothèque du Parlement dont les postes figurent dans la liste des classes ci-dessous toucheront le traitement qui figure juste au-dessous du traitement qu'ils touchaient à la date d'entrée en vigueur indiquée ci-après.

A compter du 1^{er} juillet 1967, toutes les classes d'emploi de la Bibliothèque du Parlement feront l'objet d'une revision de salaire de 6 p. 100. Ceci est conforme à la revision générale approuvée pour les employés de la Chambre des communes le 30 juin 1967.

GROUPE B

Aide-bibliothécaire 1

| | | | | |
|-----|--------|------|------|------|
| De: | \$3520 | 3670 | 3820 | 3970 |
| À: | \$3740 | 3890 | 4050 | 4210 |

Aide-bibliothécaire 2

| | | | | |
|-----|--------|------|------|------|
| De: | \$4180 | 4300 | 4420 | 4540 |
| À: | \$4440 | 4560 | 4690 | 4820 |